

LES GRAINES DE LA FAIM

Multipliant les droits de propriété sur les semences, des multinationales privatisent des ressources appartenant à l'humanité. Une menace pour la sécurité alimentaire.

Pratique aussi vieille que l'agriculture elle-même, le fait de semer les graines que l'on a soi-même récoltées sera-t-il bientôt hors-la-loi ? « *Au Nord comme au Sud, de nouvelles réglementations apparaissent qui tendent à remettre en question ce droit séculaire des agriculteurs* », affirme Patrick de Kochko, agriculteur dans le Tarn-et-Garonne et coordinateur du Réseau des semences paysannes. Cette bannière regroupe en France plus de 70 organisations citoyennes bien décidées à faire entendre leur voix face aux multinationales de

l'agrochimie. Ces firmes cherchent en effet à imposer et à contrôler l'usage des variétés qu'elles ont sélectionnées via l'obtention de droits de propriété intellectuelle.

Amorcée dès les années 1960 dans le sillage de la révolution verte, cette stratégie est aujourd'hui devenue centrale. Et elle accélère le mouvement de concentration du marché des semences entre les mains d'acteurs de plus en plus puissants : au niveau mondial, dix firmes contrôlent à elles seules la moitié du marché des semences, estimé à 45 milliards de dollars.

Afrique de l'Ouest

LES VARIÉTÉS PAYSANNES AU SECOURS DES PETITS PRODUCTEURS

Aux confins du Sénégal, du Mali et de la Mauritanie, le Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural (GRDR), organisation non gouvernementale membre du CFSI, accompagne les paysans du fleuve Sénégal pour les aider à réintroduire les variétés céréalières traditionnelles (mil, sorgho...). C'est un changement à 180 degrés, par rapport à la politique suivie depuis plusieurs années reposant sur la distribution de semences améliorées issues de la recherche agronomique.

« Ces variétés censées augmenter les rendements n'avaient pas atteint leur but : les agriculteurs n'arrivaient pas à dépasser les 500 à 600 kilos par hectare, au lieu des 3 à 4 tonnes attendues, car ces graines n'étaient pas adaptées aux conditions locales. De plus, pour les paysans, l'augmentation des rendements n'est pas le seul critère à prendre en compte pour assurer la sécurité alimentaire », mentionne Yvan Le Coq, responsable de ce projet.

Les producteurs ont mis en avant la nécessité de s'intéresser à la robustesse des plantes, à la configuration des épis, qui joue un rôle dans l'éloignement des oiseaux prédateurs, ou même aux caractéristiques organoleptiques des céréales récoltées. « En lien avec les organisations paysannes, nous avons alors exploré le patrimoine génétique du bassin pour retrouver parmi les semences traditionnelles celles correspondant le mieux aux besoins des producteurs comme aux attentes des consommateurs », poursuit le responsable.

C'est en fait un travail de longue haleine, car la généralisation de variétés améliorées était en train de rayer de la carte la richesse des semences paysannes. Un catalogue est en cours de réalisation pour permettre aux agriculteurs de choisir les graines en fonction de leurs objectifs. Ce guide permettra aussi aux organisations paysannes de renforcer leur plaidoyer en faveur de la reconnaissance des semences paysannes.



Ces pratiques pénalisent lourdement les agriculteurs : ils sont obligés de verser des *royalties* pour semer des graines protégées par des certificats d'obtention végétale ou par des brevets sur les procédés qui ont permis de mettre au point ces variétés. « C'est d'autant plus inacceptable que, dans nombre de cas, les brevets sont déposés sur des gènes qui appartiennent au patrimoine génétique mondial et dont les caractéristiques sont déjà connues ! Ces actes s'apparentent à de la piraterie », dénonce Guy Kastler, président de la commission « semences » de la Confédération paysanne.

De plus, sélectionnées en fonction de leur capacité à assurer de hauts rendements dans des conditions optimales, que ce soit en matière de qualité des sols ou d'accès à l'eau, ces variétés ne prennent pas en compte la diversité des situations locales. « En Afrique subsaharienne, par exemple, les rendements obtenus sont inférieurs aux attentes, faute de réseau d'irrigation ou de recours à des produits chimiques pour compenser la faible fertilité des sols, met en avant Bob Brac de la Perrière, coordinateur de l'association de solidarité internationale BEDE. Ces variétés supposent un modèle d'agriculture intensive, gourmande en capitaux et en ressources. Or, ce n'est pas avec ce type d'agriculture, écologique-



Coopérative de semences de riz au Sénégal. Le marché mondial des semences, estimé à 45 milliards de dollars, est toujours plus dominé par les multinationales.

ment non durable, qu'on pourra nourrir le monde en 2050. »

La généralisation sur toute la planète de ces variétés modernes est en outre dangereuse pour le maintien de la diversité biologique. Se substituant aux variétés traditionnelles, elles entraînent la disparition progressive de variétés locales appréciées des consommateurs ou plus résistantes face au changement climatique (voir encadré).

La résistance s'organise

Face à l'appropriation du vivant par les firmes semencières et à l'appauvrissement du patrimoine génétique, des organisations de producteurs et des organisations non gouvernementales (ONG) multiplient les initiatives. En mai dernier, la coalition internationale No Patents on Seeds (Pas de brevets sur les semences) a ainsi déposé un recours contre un brevet européen obtenu par Monsanto sur une tomate résistante au champignon *Botrytis cinerea*. Or, dénonce la coalition, cette tomate n'est pas une création de Monsanto, mais elle provient en réalité d'une banque internationale de semences située en Allemagne, chargée de conserver des variétés libres de droits pour le bien commun de l'humanité...

« Dans nombre de cas, les brevets sont déposés sur des gènes qui appartiennent au patrimoine génétique mondial et dont les caractéristiques sont déjà connues ! »

Guy Kastler, de la Confédération paysanne

et l'autonomie semencière des agriculteurs, organise une foire régionale afin de favoriser les échanges de graines sélectionnées entre paysans de tous les pays sahéliens. Lors de la dernière édi-

France

LE LOBBY AGRO-INDUSTRIEL À L'OFFENSIVE

Le lobby de l'industrie semencière avance ses pions dans l'Hexagone. Depuis 2011, la loi sur les certificats d'obtention végétale conditionne, pour 21 espèces représentant 60 % des surfaces en production de semences, le droit pour les agriculteurs de ressemer leur récolte au paiement d'une redevance versée aux sélectionneurs. Dans l'attente de la publication des décrets d'application, une nouvelle salve a été tirée en 2013 : dans la première mouture du projet de loi d'avenir sur l'agriculture, les semenciers avaient obtenu que les paysans qui sélectionnent eux-mêmes leurs semences soient obligés de s'inscrire sur un registre, afin de surveiller leurs activités. La mobilisation du Réseau des semences paysannes (voir ci-contre) a heureusement permis de retirer cette disposition du texte définitif, finalisé en juillet dernier.

tion, qui a eu lieu en mars dernier, une déclaration demandant aux pouvoirs publics africains de « prendre leurs responsabilités pour servir l'intérêt général et non les intérêts particuliers en cautionnant l'intervention des multinationales » a été adoptée. Un texte qui fait écho au traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui fête cette année son dixième anniversaire. Son article 9 reconnaît en effet « l'énorme contribution que les communautés locales et autochtones ainsi que les agriculteurs de toutes les régions du monde ont apportée et continueront d'apporter à la conservation et à la mise en valeur des ressources phytogénétiques, qui constituent la base de la production alimentaire et agricole dans le monde. » ■ L. E.